République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	19
votant :	26
en exercice :	27

L'an deux mille cinq
Le Mardi 22 février à 18H30
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude PONCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 16 février 2005.

Présents : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Guy BILLER, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Cédric CARBOU, Xavier CARBOU, Emilie HODIESNE, Franck GUITOU-MOURGUES, Marc PALA, Guy LEPRIOL, Guy MALCURAT, Marie-Claude MILA, Lucie MOLINO, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Denise PRADEL, Bernard SORBIER, Merzaka TENA, Laurence VILA, Claude BIGOU, Didier MILHAU, Jacques MOURRUT, Jacques ROBERT.

Représentés : Laurence VILA, Didier MILHAU, Guy LEPRIOL, Denise PRADEL, Cédric CARBOU, Marie-Claude MILA, Corinne PETIT.

Absent : Eric LAFFON

Emilie HODIESNE est désignée secrétaire de séance.

En préambule, le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2004

D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, C.BIGOU votent contre.
G.MALCURAT s'abstient.

I Finances : Comptes de gestion 2004 – Receveur municipal.

J.BARSCZUS présente à l'assemblée les comptes de gestion de l'exercice 2004 tenus par le receveur municipal.

Les élus approuvent ces comptes relatifs aux budgets suivants :

- Budget général / M.14
- Budget Eau –Assainissement / M.49
- Budget Pompes funèbres / M.4

C.BIGOU, J.MOURRUT, J.ROBERT, D.MILHAU, L.VILA, G.MALCURAT s'abstiennent.

II Finances : Comptes administratifs 2004.

J.BARSCZUS prend la présidence de l'assemblée pour présenter les différents comptes administratifs 2004.

M. le Maire ne peut participer au vote.

● Budget général M.14 :

Fonctionnement :	Recettes	4 293 590,38 €
	Solde n-1	346 670,00 €
	Dépenses	3 578 338,32 €
Soit un excédent de		1 061 922,06 €
Investissement :	Recettes	1 249 496,61 €
	R.A.R.	270 420,02 €
	Dépenses	1 472 028,21 €
	R.A.R.	628 226,81 €

J.MOURRUT demande des explications sur des bus refuses à l'école maternelle ainsi que sur les charges de personnel qui représentent 52% du budget de fonctionnement.

C.PONCET répond que ces choix sont dus, pour l'école à des accords avec la directrice, et pour le personnel à des nécessités de pourvoir aux besoins des services municipaux même si les aides de l'Etat sont en baisse.

J.MOURRUT fait remarquer la baisse de recettes pour stages et repas divers.

J.BARSCZUS rappelle que les dépenses de personnel sont liées aux progressions de carrière ainsi qu'à la mise en place du régime indemnitaire en 2004.

Le conseil approuve ce compte administratif.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

● Budget Eau-Assainissement M.49 :

Exploitation :	Dépenses	87 567,41 €
	Recettes	254 405,95 €
Soit un excédent de		166 838,54 €
Investissement :	Dépenses	278 874,36 €
	Recettes	408 948,25 €
Soit un excédent de		130 073,89 €

Des précisions sont fournies sur la ligne budgétaire relative à la station d'épuration ainsi que sur la D.G.E. inscrit à l'article 1022.

Le conseil approuve ce compte administratif.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

● Budget Pompes funèbres M.4 :

Le conseil approuve ce compte administratif.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

III Finances : Affectation des résultats – Exercice 2004.

C.PONCET reprend la présidence de l'assemblée.

J.BARSCZUS présente les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2004 :

Budget général M.14 :
Excédent à reporter : Art 1068 : 959 954,85 €
Art 002 : 101 967,21 €

Budget Eau / Assainissement M.49 :
Excédent à reporter : Art 002 : 166 838,54 €

Budget Pompes funèbres M.4 :
Excédent à reporter : Art 002 : 421,90 €

Le conseil approuve ces affectations budgétaires.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

IV Finances : Débat d'orientation budgétaire 2005.

Budget général M.14

C.PONCET rappelle le cadre réglementaire de ce débat. Il indique que l'excédent 2004 est limité par rapport à l'exercice précédent et que la poursuite d'une gestion des plus rigoureuse sera nécessaire.

J.BARSCZUS fait remarquer que la maîtrise des dépenses de fonctionnement devra prendre en compte les éléments suivants :

- L'augmentation du coût de nombreuses fournitures et services (gaz, électricité, assurances …).
- La hausse des cotisations salariales, l'effet de G.V.T., des carrières professionnelles.
- La hausse de certaines participations intercommunales (S.D.I.S., transports scolaires …).
- Le maintien du soutien associatif.
- La baisse des charges financières suite au désendettement.
- L'inscription de produits irrécouvrables.

Les recettes seront constituées de l'excédent 2004, des dotations, des produits communaux et des impôts locaux.

Pour la fiscalité, la prise en compte de la hausse du coût de la vie, pour les taux, sera étudiée.

En investissement, l'incidence des renégociations de prêts et réaménagements de taux, la mise en concurrence pour de nombreuses fournitures, pour les travaux, les projets de rénovation du cinéma des Corbières, de réhabilitation du garage de Port-Mahon, le curage de l'aqueduc constituent les éléments essentiels.

Le F.C.T.V.A. est estimé à 130 000 € environ et la reconduction du Contrat-Ville avec le Conseil Général a été sollicité.

En 2005, la réalisation d'emprunt sera nécessaire.

M.PALA rappelle l'importance du projet de rénovation du cinéma qui a été estimé à 116 000 €.

J.MOURRUT demande des précisions sur la D.G.F. et indique que le recensement aurait pu être réalisé en 2002.

C.PONCET répond qu'à cette période, la possibilité n'existait pas.

J.MOURRUT rappelle son opposition au fond de concours pour l'accueil des gendarmes en été sur Port-La-Nouvelle.

C.PONCET indique qu'il n'est pas envisagé de reconduire cette opération en 2005.

J.MOURRUT fait remarquer le montant de l'actif vendu entre 2001 et 2004.

Un débat a lieu ensuite sur l'utilisation du bus municipal.

J.MOURRUT rappelle que l'augmentation des bases est réalisée par l'Etat. Il émet des réserves, pour la taxe professionnelle, sur la T.P.U. et le devenir du port de La-Nouvelle. Il estime que l'absence d'emprunt constitue un risque pour la trésorerie lors de la construction de la station d'épuration.

J.BARSCZUS rappelle également la nécessité de suivre les indications et recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes.

Budget eau – assainissement M.49.

J.BARSCZUS rappelle le montant de l'excédent 2004 qui s'élève à : 166 838,54 € et qui contribuera partiellement au financement du projet de la station d'épuration.

Cette construction conduira certainement à une augmentation du prix du m³ d'eau.

J.MOURRUT relève la part des participations diverses sur ce budget.

Budget Pompes funèbres M.4.

Le maintien de ce service sera assuré en 2005. J.MOURRUT remarque que l'habilitation funéraire n'a pas été renouvelée.

C.PONCET répond que la prorogation est en cours auprès de la Préfecture.

Le Maire clôt le débat après les différentes interventions.

V Acomptes subventions 2005.

C.PONCET propose d'attribuer des avances de subventions aux associations suivantes :

« A vives voix »	450 €
Gym Sigean	1 000 €
Cyclo Club	500 €
S.A.S.	6 000 €
M.J.L.	13 500 €

J.ROBERT demande des précisions sur la motivation de ces demandes.

C.PONCET et M.PALA fournissent les éléments de réponse.

Le Conseil donne son accord.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT,J.ROBERT s'abstiennent.
G.MALCURAT vote contre.

VI Cantine municipale : Convention Commune / Conseil Général – Analyses microbiologie alimentaire.

J.BOYER propose le renouvellement de la convention avec le Conseil Général de l'Aude pour les analyses de microbiologie alimentaire à la cantine municipale ainsi que la recherche de la légionelle.

Le Conseil donne son accord.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

VII Dette communale : Réaménagement de taux prêt « Crédit Agricole du Midi ».

J.BARSCZUS propose à l'assemblée le réaménagement du taux de certains prêts contractés avec le Crédit Agricole du Midi (M/14 et M/49).

Le conseil donne son accord pour ces opérations de réaménagement qui n'entraînent aucun frais ni aucune indemnité pour la commune.

C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, G.MALCURAT s'abstiennent.

VIII Tableau des effectifs du personnel communal.

Le conseil approuve la mise à jour du tableau des effectifs suite aux modifications intervenues en 2004.

Au 1er janvier 2005, 52 postes sont pourvus.
C.BIGOU, L.VILA, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT s'abstiennent.
G.MALCURAT vote contre.

IX Station d'épuration : Informations.

C.PONCET indique que ce dossier atteint une des étapes les plus importantes et qu'avant cela rien n'était possible malgré certaines affirmations. Des précisions sont fournies sur les points suivants :

● Dossier administratif : les bonnes nouvelles sont la programmation, du 21 MARS au 22 AVRIL 2005 des enquêtes publiques « Etude d'impact / Loi sur l'Eau » et « Révision simplifiée du P.O.S. / P.L.U. ».

Toutes les personnes intéressées sont invitées à venir consulter ces dossiers durant l'enquête.

Après cette procédure, le permis de construire pourra être sollicité.

● Dossier technique : l'avant-projet est prêt mais ne pourra être finalisé qu'après les conclusions du commissaire enquêteur si de nouvelles contraintes apparaissaient. Il est rappelé que la D.D.E. assure actuellement la conduite d'opération.

● Dossier financier : J.BARSCZUS rappelle l'estimation totale du projet qui s'élève à 5 735 280 €. Les partenaires financiers, Etat, Conseil Général, Agence de l'Eau, Contrat d'Etang / P.N.R., devraient s'engager prochainement afin que le plan de financement puisse être arrêté.

Des négociations sont également en cours avec la C.G.E. en ce qui concerne le contrat d'affermage et la T.V.A..

Dès que des éléments nouveaux et des décisions importantes seront à prendre, une réunion du conseil pourra être programmée si nécessaire.

X Intercommunalité : Information sur le Syndicat Intercommunal de Gestion du C.E.S. de Sigean.

J.BARSCZUS rappelle que deux conventions existent entre la commune et ce syndicat.

La première concerne la mise à disposition des installations communales pour la pratique du sport, et la deuxième l'entretien du plateau sportif des Grazelles.

Une participation financière du syndicat constitue la contrepartie de ces conventions.

En 2005, le syndicat du collège participera pour 300 € au voyage de fin d'année de certaines classes en Normandie.

J.MOURRUT fait remarquer que ces conventions sont la continuité d'une situation déjà en place.

Affaires diverses

- M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'association « Ile de l'Aute » suite à des propos tenus en séance du 17 décembre 2004 par un conseiller municipal, membre de l'opposition.

- G.MALCURAT demande l'avis du Maire sur la lettre de « Sigean Demain ». C.PONCET indique qu'il n'a pas de commentaire sur ce sujet.

- C.BIGOU rappelle la demande de bilan des festivités pour les années 2001 à 2004.

Fin de la séance à 20H10.

Le Maire :

BARROT G. BARSCZUS J BIGOU C. BILLER G BOUDART A. BOYER J.

CARBOU C. CARBOU X. GUITOU-MOURGUES F. HODIESNE E. LAFFON E.

LEPRIOL G. MALCURAT G. MILA M.C. MILHAU D. MOLINO L. MOURRUT J.

PALA M. PASCUAL A. PAULET S. PETIT C. PRADEL D. ROBERT J.

SCOTTO L. SORBIER B. TENA M.